



VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

Acte télétransmis en préfecture
le : 24 NOV. 2022

Acte publié électroniquement
le : 24 NOV. 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉLIBÉRATION N° 27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2022**

OBJET : Cession d'un véhicule du CCAS et mise à jour de l'inventaire dudit patrimoine

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	11
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	9	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 15 novembre 2022 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 22 novembre 2022, dans la salle Gabriel Péri située au 2^{ème} étage en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Monsieur Olivier FEVRIER, Monsieur Joël BARDEL, Monsieur Laurent PASCAL, Monsieur François LASSALLE-CLAUX Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administrateurs représentés :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente par Madame Martine ROUCHON
Madame Hélène COURADES, par Monsieur Baptiste NOUGUIER

Administrateur absent: /

Administrateur excusé : /

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

CESSION D'UN VÉHICULE DU CCAS ET MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE DUDIT PATRIMOINE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code de l'Action sociale et des familles,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la cession d'un véhicule type Peugeot 308 acquis en juillet 2009, en raison de sa vétusté et de lourds travaux de remise en état,

DÉCIDE

ARTICLE 1er : De céder, en l'état, le véhicule, non immobilisé, à un professionnel (*auprès du concessionnaire où le CCAS a commandé un nouveau véhicule*):

immatriculation	type de véhicule	année	Prix maximum	observation
AB 590 XG	Peugeot 308	2009	2 000 €	véhicule vétuste/hors d'usage/

ARTICLE 2 : D'autoriser Madame la Présidente ou la Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à effectuer toutes les formalités et à signer, tous les documents afférents à cette vente.

ARTICLE 3 : De retirer de l'inventaire du patrimoine du CCAS ce véhicule.

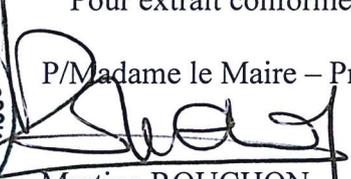
ARTICLE 4 : D'inscrire la recette correspondante au budget du CCAS.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,



P/Madame le Maire – Présidente,


Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Cession d'un véhicule du CCAS et mise à jour de l'inventaire dudit patrimoine

Date de transmission de l'acte : 24/11/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 24/11/2022

Numéro de l'acte : 20221127 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20221122-20221127-DE

Date de décision : 22/11/2022

Acte transmis par : Marie-Odile FROGER DELAPIERRE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations